



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants de la commune de BREAL-SOUS-MONTFORT qu'une enquête publique sera ouverte du lundi 6 février 2023 (9h00) au mardi 7 mars 2023 inclus (17h00), pour la demande présentée par la SAS CARDIN TRAVAUX PUBLICS, en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'approfondissement d'une carrière sise au lieu-dit « La Vigne », sur la commune de BREAL-SOUS-MONTFORT.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment les études d'impact et de dangers, leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- à la mairie de BREAL-SOUS-MONTFORT, aux jours et horaires suivants :
 - lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
 - les jeudi et 2^e et 4^e samedi du mois de 9h à 12h.

- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :
 - <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Afin de permettre la consultation électronique du dossier, un poste informatique est mis à disposition du public au point numérique de la préfecture d'Ille-et-Vilaine situé 81, boulevard d'Armorique à RENNES, de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15.

Au préalable, il convient de fixer un rendez-vous en appelant le 02 21 86 24 79 (prix d'un appel local).

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la SAS CARDIN TRAVAUX PUBLICS, à l'adresse suivante : 2 rue de la Barberais, 35650 LE RHEU.

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- à la mairie de BREAL-SOUS-MONTFORT :
 - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;
 - par courrier à l'attention de la commissaire-enquêtrice ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr
Préciser en objet du courriel : « ENQUÊTE PUBLIQUE_SAS CARDIN TP_La Vigne_BREAL-SOUS-MONTFORT ».

Madame Viviane Le Dissez, retraitée de la Direction départementale des territoires et de la mer, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêtrice, recevra le public à la mairie de BREAL-SOUS-MONTFORT :

- lundi 6 février 2023 de 9h00 à 11h00 ;
- vendredi 24 février 2023 de 10h00 à 12h00 ;
- mercredi 1^{er} mars 2023 de 14h00 à 16h00 ;
- mardi 7 mars 2023 de 15h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Fait à Rennes,

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Le 11/01/2023



Paul-Marie CLAUDON